

PolySeSouvient

Groupe des étudiants et diplômés de Polytechnique pour le contrôle des armes



www.polysesouvient.ca ❖ info@polysesouvient.ca ❖ @polysesouvient ❖ 514-816-7818 ❖ a/s 4529 rue Clark, no 102, Mtl, H2T 2T3

Communiqué

Adoption par le Sénat du projet de loi C-71 : Un pas significatif dans la bonne direction (... et dernière étape avant le transfert des données québécoises de l'ancien registre fédéral)

Montréal, 28 mai 2019 – Les survivants et les victimes associés aux pires fusillades du **Canada** saluent l'adoption par le **Sénat** aujourd'hui du **projet de loi C-71**, la réforme de la **Loi sur les armes à feu promise lors de la dernière campagne électorale** par le **Parti libéral**. Selon **Heidi Rathjen, diplômée de Polytechnique et coordonnatrice de PolySeSouvient**, « *bien que les mesures contenues dans le projet de loi C-71 soient directement liées au programme électoral des libéraux, la plupart des mesures sont nettement plus faibles que ce à quoi nous étions en droit de nous attendre d'un gouvernement majoritaire élu sur la base d'une promesse de renforcer le contrôle des armes, et plusieurs mesures comportent d'évidentes concessions au lobby des armes. Dans l'ensemble, il s'agit d'un pas significatif dans la bonne direction, mais un pas qui vient après cinq pas en arrière sous le gouvernement Harper.*

« *Même si le résultat final est loin de ce que nous aurions espéré, le C-71 contient plusieurs mesures qui ne manqueront pas d'améliorer la sécurité publique. Nous souhaitons remercier le ministre Ralph Goodale pour avoir rendu possible l'adoption de la première législation fédérale en 23 ans qui renforce le contrôle des armes au Canada, de même que la majorité des sénateurs qui ont su prioriser l'intérêt public en rejetant les affaiblissements proposés par les sénateurs conservateurs.* »

Le projet de loi C-71 contient les mesures suivantes :

- ➔ **obligation pour les préposés aux armes à feu d'examiner les antécédents d'un candidat pour un permis de possession au-delà de cinq ans, et l'élargissement des critères** qui doivent être pris en compte;
- ➔ **vérification obligatoire de la validité du permis d'armes** de la personne qui cherche à acquérir une arme à feu non restreinte;
- ➔ **exigence pour les entreprises de conserver des inventaires et registres des ventes** pour les armes à utilisation non restreinte, accessibles aux forces de l'ordre seulement à l'aide d'une autorité judiciaire appropriée (mandat des tribunaux), contrairement à ce qui était en place de 1977 à 2012;
- ➔ maintien des autorisations de transport automatiques entre le lieu de résidence et TOUT club et champ de tir dans la province pour les propriétaires d'armes restreintes; **seuls les transferts pour les autres raisons de transport (qui représentent seulement 4% de tous les trajets) nécessiteront un permis spécifique;**
- ➔ **abrogation du pouvoir permettant au Conseil des ministres de déclasser une arme à feu malgré les critères du Code criminel, et la prohibition (avec clauses grand-père) de deux groupes d'armes à feu** qui avaient été déclassés en 2015 (la famille Swiss Arms et les CZ-858), les enligner ainsi avec le Code criminel;
- ➔ rétablissement rétroactif de l'applicabilité de certaines lois afin de **permettre de transférer au Québec les données québécoises de l'ancien registre des armes à feu** qui sont conservées sous scellé par la **Cour fédérale**.

Boufeldja Benabdallah, président du Centre culturel islamique de Québec, ajoute : « *La communauté de la Grande Mosquée de Québec est heureuse de voir enfin adopté le projet de loi C-71 tant attendu. Les familles et les témoins associés à la tragédie du 29 janvier 2017 sont intervenus à plusieurs reprises pour réclamer un meilleur contrôle des armes et pour renforcer le projet de loi. Nous sommes confiants que les mesures adoptées amélioreront davantage la sécurité de nos communautés et de la société en général; et nous nous devons de saluer les efforts du ministre Ralph Goodale et la solidarité des députés et sénateurs qui ont à cœur la sécurité des citoyennes et des citoyens canadiens et*

qui ont épaulé le ministre dans ce projet de loi.

« En même temps, nous déplorons que ce projet de loi n'ait toujours rien changé en lien avec l'accès légal aux armes de poing, aux armes d'assaut et aux **chargeurs facilement modifiables à leur pleine capacité**, soient précisément les objets qui permettent la réalisation de tueries de masse **dont celle** qui a eu lieu dans notre lieu de prière le 29 janvier 2019. »

Quelques moments clés:



← Photo libre de droits d'auteur

- **Novembre 2017:** Michel LeRoux, dont le fils Thierry a été tué par un propriétaire d'armes ayant des antécédents de violence conjugale et de comportement suicidaire, **interpelle le gouvernement pour qu'il resserre davantage le contrôle des armes.**
- **Décembre 2017:** Quatre délégations de survivants et de familles de victimes viennent à Ottawa pour **demander à Goodale de déposer un projet de loi conforme aux promesses électorales des Libéraux.**
- **Mars 2018:** **Réception tiède** du nouveau projet de loi sur le contrôle des armes à feu (C-71).
- **Avril 2018:** Victimes (notamment **Michel Leroux** et **la communauté de la Mosquée de Québec**) demandent à Trudeau et à Goodale de renforcer le projet de loi en interdisant les armes d'assaut.
- **Printemps et été 2018:** Le lobby des armes déploie **une campagne de salissage sur plusieurs mois** à l'encontre de la survivante Nathalie Provost afin qu'elle soit retirée du Comité consultatif canadien sur les armes à feu (CCAF) et que le projet de loi C-71 soit annulé, le tout en raison de son plaidoyer en faveur d'un meilleur contrôle des armes.
- **Décembre 2018:** Trois délégations de survivants et de familles de victimes retournent à Ottawa **pour demander aux sénateurs de faire avancer le projet de loi.**

